

**ALICE**

S.A.R.L. au capital de 8.000 €

Siège social : Route de Beauvoir  
Centre commercial Leclerc  
85300 CHALLANS

SIREN 422.063.081 .RCS LA ROCHE SUR YON

---

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 31 MARS 2006**

---

L'an deux mille six, le trente et un mars, à 18 heures, au siège social,

Les associés de la Société ALICE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Gérant.

Sont présents :

- La société FC DEVELOPPEMENT,  
représentant quatre cent quatre vingt dix neuf parts en pleine propriété, ci ..... 499 Parts,

- Madame Béatrice COURVILLE,  
représentant une part en pleine propriété, ci ..... 1 Part,

TOTAL égal aux cinq cents parts, ci ..... 500 Parts,  
composant le capital social.

Le total des parts présentes ou représentées étant de 8.000 soit plus des trois quarts des parts sociales émises par la Société, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François COURVILLE, Gérant et représentant la société FC DEVELOPPEMENT, associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Modification de l'article 9 des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

€ 

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'exposé de la Gérance,
- Le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

Le président fait remarquer à ses associées qu'elles ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Puis, il propose à l'assemblée de transférer le siège social de la société dans les locaux sis au Centre Commercial Leclerc 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

Ensuite, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du Route de Beauvoir Centre commercial Leclerc - 85300 CHALLANS au Centre Commercial Leclerc – 85800 SAINT GILLE CROIX DE VIE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006.

L'Assemblée Générale constate que l'établissement principal. devient également siège social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel devient :

#### **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé au Centre Commercial Leclerc – 85800 Saint Gilles Croix de Vie.

Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



**ALICE**  
S.A.R.L. au capital de 8.000 Euros

Siège social : Centre Commercial Leclerc  
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

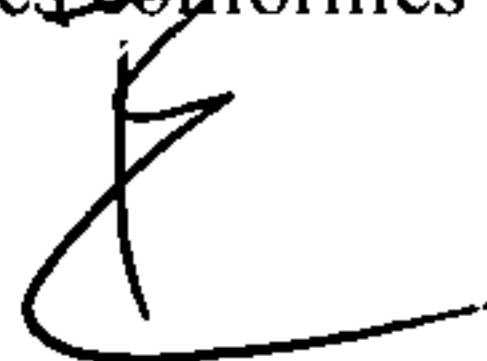
SIREN 422.063.081 RCS LA ROCHE SUR YON

---

**STATUTS MIS A JOUR**

**SUITE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DU 31 MARS 2006**

« Certifiés conformes »



M. François COURVILLE





































